

# VIOL-SECOURS



## RAPPORT D'ACTIVITE 2012

## Le mot de la présidente

L'année 2012 a été marquée par la nécessité pour l'Association Viol-Secours de redéfinir ses objectifs prioritaires, afin de poursuivre son engagement professionnel et militant auprès des femmes et réaffirmer sa vocation à lutter contre les violences sexistes, les violences de genre et l'abus de pouvoir qui constitue le principal mobile du viol ; une arme de destruction massive par excellence, utilisée à l'échelle planétaire !

La perspective de l'analyse de genre des violences sexistes questionne fortement le point de vue des masculinistes qui ont le vent en poupe actuellement. Ces derniers semblent à l'évidence développer de nouvelles stratégies de prévention de la violence, en focalisant leur action sur l'arbre qui cache la forêt. Les politiques de prévention cautionneraient-elles ainsi une nouvelle façon de perpétuer les inégalités de genre en reproduisant les schémas paternalistes du système patriarcal ?

Pour le comité, la présidente  
Brigitte BUCHERER BAUD

## Mission

Les activités de Viol-Secours se déploient sur deux axes complémentaires : d'une part, l'aide directe aux femmes à partir de 16 ans qui ont vécu des violences sexuelles dans un passé proche ou lointain, et à leurs proches ; d'autre part, la réalisation de projets de prévention ponctuels ou à long terme et la diffusion de l'expertise en matière de violences sexuelles.

## Sommaire

Mission .....	2
Rassemblement solidaire contre l'expulsion des femmes qui dénoncent les violences sexuelles.....	3
Accueil et soutien des femmes ayant vécu des violences sexuelles .....	4
Prévention .....	8
Interventions .....	14
Contacts avec les medias.....	15
Contrat de prestation 2013-2016.....	16
Nos engagements réguliers.....	16
Vie de l'association.....	17
Perspectives 2013.....	18
Remerciements .....	19
Comptes .....	20

## Rassemblement solidaire contre l'expulsion des femmes qui dénoncent les violences sexuelles

### « VIOLEUR "REINSERE", VICTIME EXPULSEE: QUELLE JUSTICE POUR QUI ? »

Tel était le titre interrogateur du rassemblement organisé par Viol-Secours le 19 octobre en soutien aux femmes qui, après avoir déposé plainte pour violences sexuelles, reçoivent un avis d'expulsion du territoire helvétique.

Depuis 27 ans que Viol-Secours lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes, nous recevons les récits d'un grand nombre d'entre elles. Cette position d'écoute nous cantonne dans un rôle de témoin de réalités souvent maintenues invisibles par la société. L'accompagnement de ces femmes vers une reconstruction positive et digne est la démarche active que nous leur proposons. Celle-ci passe la plupart du temps par une reconnaissance du préjudice commis. Or, il existe des situations de vie où la reconnaissance sociale est entravée. C'est face à ces situations d'ostracisme extrême, quand le sexisme se marie au racisme émanant notamment de la justice étatique, que Viol-Secours se mobilise pour les rendre publiques.

Parmi les histoires de femmes victimes de violences sexuelles et expulsées, l'expérience de Madame X, qui a été accueillie à Viol-Secours pendant la longue durée de son procès, est celle qui nous a rassemblé-e-s ce 19 octobre 2012, devant le Palais de Justice genevois.

Cette femme a été agressée sexuellement par un homme travaillant dans une organisation caritative, qui a abusé de l'autorité que lui conférait son statut. Elle a porté plainte aux côtés de deux autres femmes agressées par ce même individu, dans l'attente que la Justice participe à sa reconstruction et que cet homme ne soit plus libre d'abuser d'autres femmes. Pendant le procès, l'accusé a nié ses actes et a soutenu que ces trois femmes mentaient. Au final, il a été reconnu coupable de viol, mais n'a été condamné qu'à 22 mois d'emprisonnement avec sursis. Ce sursis a été accordé par une Cour, manifestement soucieuse de la "réinsertion sociale" de cet homme pour lui permettre de trouver un emploi. Par contre, la Justice n'a pas fait preuve d'autant d'attention à l'égard de Madame X: alors que la peine de son agresseur a été adoucie, elle recevait un ordre d'expulsion du territoire suisse, étant auparavant sans statut légal.

Voici pourquoi nous nous sommes positionné-e-s collectivement contre les violences institutionnelles qui renforcent les violences sexuelles, au delà des attentes de chacun-e envers la Justice d'Etat. C'est pourquoi une centaine de personnes ont répondu présent-e-s pour dénoncer une Justice qui signale à l'Office cantonal de la population les femmes sans statut légal qui portent plainte pour violences. C'est pourquoi nous avons dénoncé le fait que la Justice pénalise les femmes sans autorisation de séjour victimes d'agression.

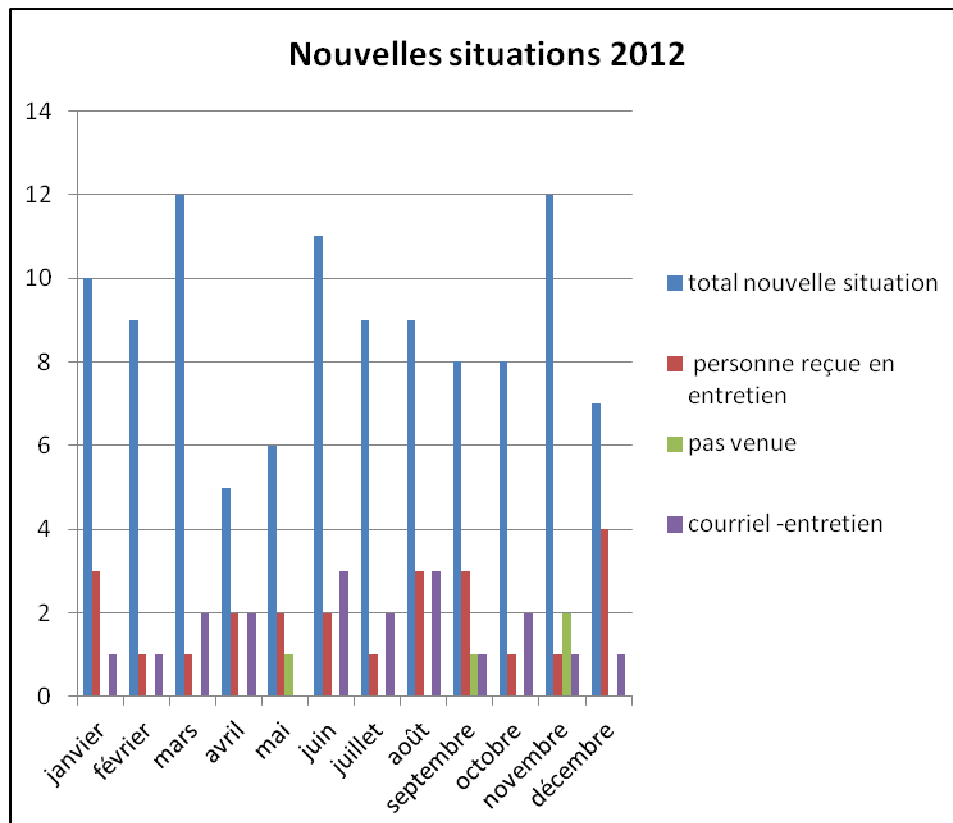
Dans un acte fortement symbolique, tant par sa localisation (devant le Palais de Justice, un poste de gendarmerie et le temple protestant) que par sa teneur, nous avons exprimé notre solidarité et notre engagement aux côtés des femmes qui ont le courage de brader les interdits imposés par leur statut ou simplement par leur assignation au sexe féminin, afin de réclamer devant la Justice leur droit de se défendre contre les violences sexuelles. Une performance théâtrale satirique, un rassemblement circulaire autour d'un discours dénonciateur et des slogans scandés en chœur par le cercle de manifestant-e-s ont fait résonner la voix de tous ceux et toutes celles qui n'acceptent pas que le statut non-légal soit un prétexte de plus pour que l'agresseur ne soit pas responsable de ses actes.

Un viol est un moyen d'asseoir son pouvoir. Les violences sexuelles sont inhérentes à la société patriarcale qui les perpétue par de tels jugements !

## Accueil et soutien des femmes ayant vécu des violences sexuelles

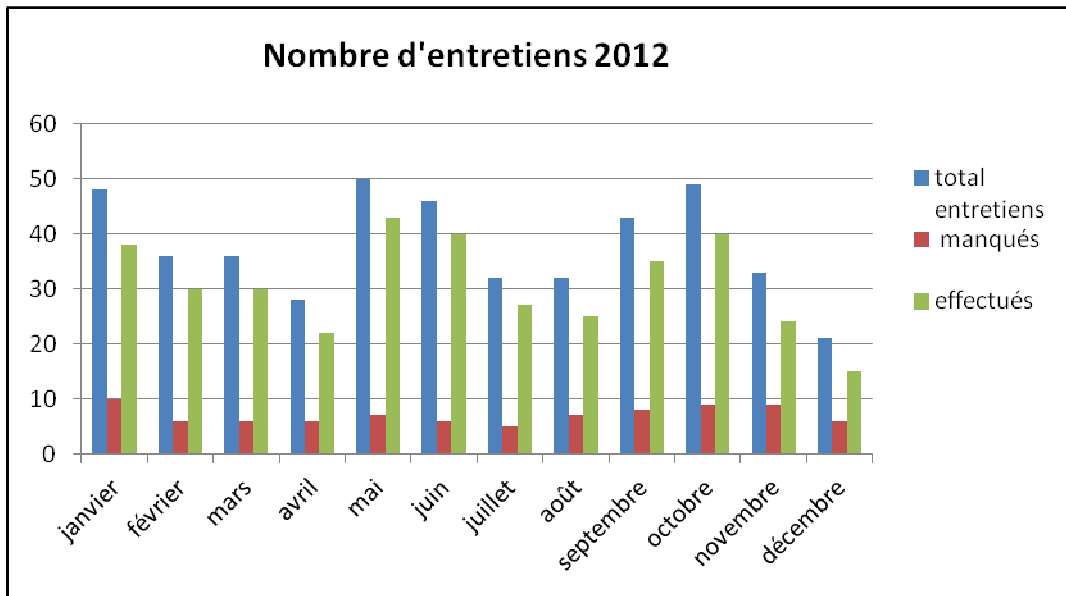
### Soutien individuel

En 2012, 106 personnes (en 2011, 115) sont entrées en contact avec nous pour la première fois (63 femmes et 43 proches – respectivement 79 et 36 en 2011). Sur l'ensemble des ces nouvelles situations, 25 (22 femmes et 3 proches) sont venues pour un ou plusieurs entretiens. 19 personnes ont bénéficié d'une interaction par courriel avec un contenu quasi équivalent à celui qui peut être échangé lors d'un entretien en face à face. 33 femmes ayant pris contact en 2011 ou précédemment ont continué un suivi à Viol-Secours en 2012. Le moratoire sur les nouvelles situations décidé fin 2011 s'est poursuivi jusqu'en mars 2012.



Les permanentes psychosociales, ainsi que la stagiaire psychomotricienne ont effectué 369 entretiens, dont 9 avec des proches. En 2011, ce nombre était de 392. Cette diminution reflète l'impact du moratoire malheureusement nécessaire vu l'impossibilité de tout faire avec 2.1 poste de travail.

La répartition irrégulière des entretiens selon les mois est visible ci-dessous :

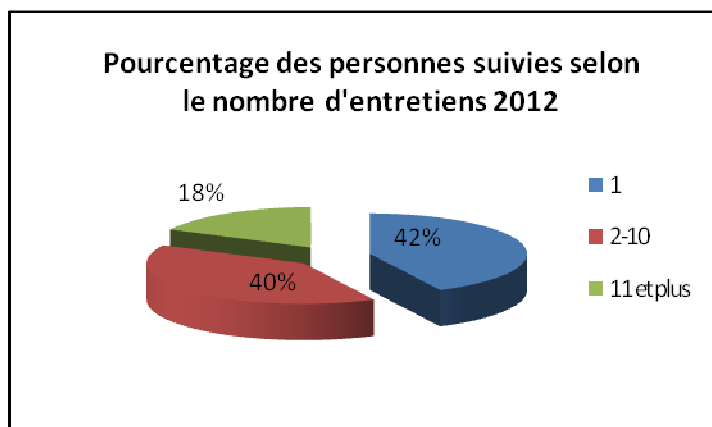


Se confronter à un vécu d'agression n'est pas simple et demande un grand courage. Pourtant, après le contact téléphonique ou électronique, les premiers entretiens manqués ne sont qu'au nombre de 3. Parfois le processus est entamé et se déplacer pour venir à un entretien n'est momentanément pas réalisable. A cela s'ajoutent des difficultés de mémoire ou de la confusion qui entraînent l'oubli du rendez-vous. Le nombre d'entretiens manqués, c'est-à-dire les entretiens où la personne soit ne vient pas, soit décommande moins de 24h à l'avance, a augmenté après s'être stabilisé les 3 dernières années : 98 en 2007, 58 en 2008, 45 en 2009, 47 en 2010, 46 en 2011 et 85 en 2012. Le pourcentage que ceux-ci représentent par rapport au total des entretiens a également augmenté : 18.7% du total des entretiens en 2012, 10.5% en 2011 et 14.4 % en 2010. Cette hausse s'explique en partie par l'introduction du suivi psychomoteur dans l'offre de Viol-secours. Ce sont les mêmes femmes qui bénéficient d'un suivi psychosocial et psychomoteur. Il arrive qu'elles manquent les deux types d'entretiens dans la même semaine. Notons également que 2 femmes suivies représentent à elles seules un quart des entretiens manqués. La précarisation des conditions de travail pour certaines femmes, notamment le travail sur appel, complique l'organisation du suivi.

Les pourcentages de personnes suivies selon le nombre d'entretiens se modifient légèrement si nous regardons quatre années consécutives. Le nombre d'entretiens uniques passe de 37% en 2009 à 39% en 2010, à 49% en 2011 et à 44% en 2012.

Les suivis à moyen terme passent de 46% en 2009 à 50% en 2010, à 38% en 2011 et à 40% en 2012, et les suivis à long terme de 17% en 2009 à 11% en 2010, à 13% en 2011 et à 18 % en 2012.

20.7% des personnes venues une seule fois avaient bénéficié d'un suivi à Viol-secours en 2011 ou les années précédentes, alors qu'elles étaient 28 % en 2011 mais seulement 4% en 2010 et un tiers en 2009.

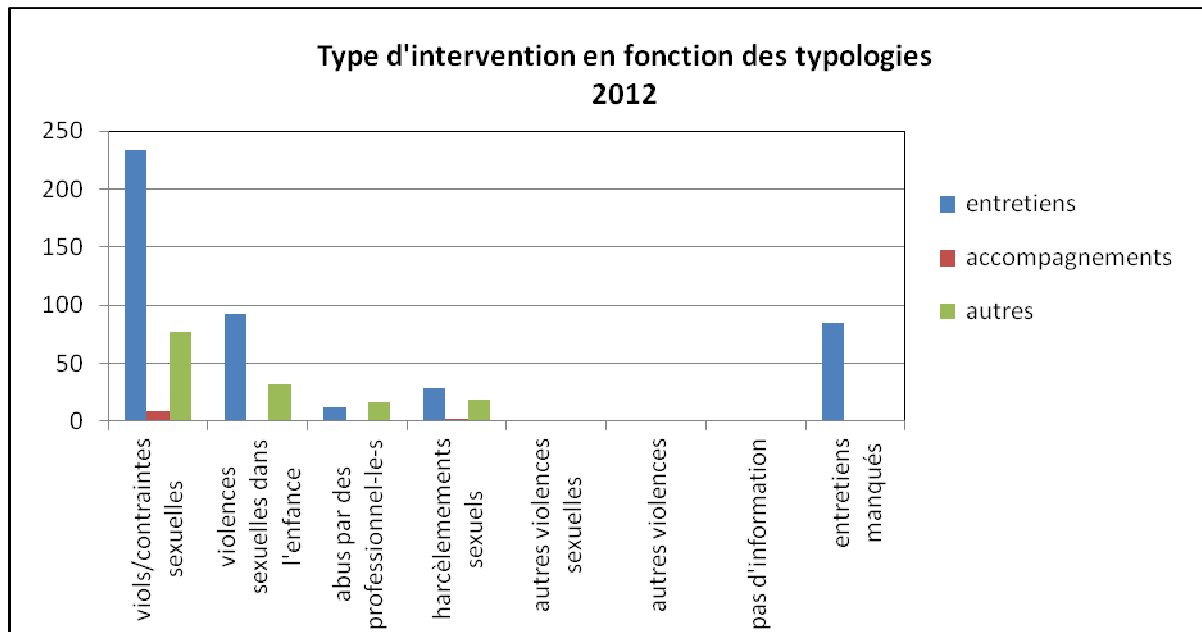


En 2012, 51.3% des femmes reçues plusieurs fois en entretien ont commencé leur suivi avant 2012, 28% en 2011 et 45% en 2010. Au regard des ces quatre années durant lesquelles nous avons tenté d'avancer l'une ou l'autre explication, souvent démentie l'année suivante, nous pouvons dire que chaque suivi est propre à chaque femme. Certaines femmes souhaitent un suivi régulier de quelques mois alors que d'autres viennent épisodiquement sur plusieurs années. Nous faisons tout pour être au plus proche des besoins et des possibilités des femmes qui viennent à Viol-Secours.

Lorsque la demande de soutien et/ou d'information vient des proches, les suivis sont généralement de courte durée. En effet, les proches ont besoin d'informations ponctuelles et d'explications sur les violences sexuelles, afin de mieux comprendre et réagir de manière adéquate face à la personne qui est touchée. Il arrive également que les proches viennent se renseigner sur nos prestations et notre mode d'accueil, puis encouragent la femme concernée à franchir le pas.

Comme illustré par le graphique ci-dessous, et comme les années précédentes, les entretiens psychosociaux avec les femmes, tous types de violences confondus, ont représenté l'activité principale. Les permanentes psychosociales de l'association maintiennent la richesse et la spécificité d'un suivi adapté aux personnes ayant vécu des violences sexuelles en recourant selon le besoin à des entretiens verbaux, corporels et/ou d'expression créatrice. Depuis septembre 2011, les femmes peuvent également bénéficier d'entretiens psychomoteurs. La typologie la plus représentée reste les viols et les contraintes sexuelles qui représentent 64% des entretiens (60% en 2011, 40% en 2010). La proportion des entretiens pour des violences sexuelles dans l'enfance passe de 30% en 2011 à 25 % en 2012. Globalement, le nombre d'entretiens effectués a diminué par rapport à 2011 (année de hausse): 364 entretiens effectués en 2012, 402 en 2011, 287 en 2010, 314 en 2009.

Le nombre d'autres démarches, notamment la rédaction de lettres, d'attestations et/ou le travail en réseau pour des femmes que nous recevons s'est stabilisé. Les situations restent complexes et nécessitent un travail de réseau multidisciplinaire.



Les accompagnements concernaient principalement les démarches juridiques au niveau pénal pour des situations de viols/contraintes sexuelles, les démarches entreprises auprès d'employeurs à propos de situations de harcèlement sexuel et les abus par des professionnels. Leur nombre relativement stable les dernières années a considérablement chuté en 2011 et reste faible en 2012 (10 en 2012, 7 en 2011, 17 en 2010, 20 en 2009, 21 pour 2007).

Nous constatons que les femmes hésitent toujours à porter plainte, car cela représente une nouvelle intrusion dans leur intimité ; sans oublier que la procédure est longue, pénible et que l'issue reste incertaine. La façon dont un grand nombre de médias abordent des situations de violences sexuelles et les commentaires déplacés tant sur l'acte que la victime, n'encouragent nullement les femmes à dénoncer les violences sexuelles. Un autre facteur explique également cette diminution des accompagnements qu'ils soient d'ordre juridique, médical ou social : l'équipe n'avait pas de personnel disponible en suffisance pour les effectuer et n'a malheureusement pas pu répondre à toutes les demandes.

Depuis plusieurs années, nous fournissons des chiffres qui tentent d'illustrer notre travail au quotidien et classifient les demandes selon une typologie des actes et une distinction entre les personnes ayant vécu la violence et leurs proches. Ces données reflètent difficilement le vécu des personnes qui entrent en contact avec l'association ainsi que celui des permanentes psychosociales. A chaque demande, c'est une histoire unique qui se déroule, avec ses souffrances, ses colères, ses forces et également avec tout l'aspect du traitement social et institutionnel des violences qui continue à nous laisser sans voix.

Cette année, nous souhaitons mettre l'accent sur l'utilisation dans des expertises judiciaires du « Syndrome d'Aliénation Parentale » (SAP)<sup>1</sup>, concept promu par certain-e-s psychologues ou psychiatres qui détiennent bien souvent des postes clés au sein des institutions. Le SAP a été inventé en 1986 par Richard Gardner. Ce psychanalyste américain, cité comme expert devant les tribunaux, est chargé d'évaluer les dires des enfants agressé-e-s sexuellement. Selon ce psychiatre, les plaintes pour inceste déposées par une mère lors d'un divorce ou d'une séparation conflictuelle seraient majoritairement fausses et seraient dues au « Syndrome d'Aliénation Parentale ». La mère manipulerait l'enfant en allant jusqu'à lui suggérer qu'il y a eu agressions sexuelles, afin que ce dernier développe des sentiments hostiles envers son père et refuse de le voir. Malgré le fait que Richard Gardner soit connu pour ses textes et prises de positions qui défendent ouvertement la pédophilie, et que ce concept ne repose sur aucune légitimité scientifique et éthique, il a réussi à s'imposer comme une référence incontournable au sein des institutions juridiques et scientifiques. Des expertises sont rendues en Suisse, en France ou encore en Italie par des psychiatres qui utilisent le SAP dans leurs évaluations.

Ces mêmes expertises ignorent la parole de l'enfant, de sa mère, ainsi que les analyses et la littérature qui existent sur les violences sexuelles et qui montrent que les « fausses dénonciations » dans un contexte de séparation sont un mythe. N'oublions pas que la parole se libère plus facilement dans un contexte de séparation ou que la libération de la parole peut provoquer la séparation. Des « experts » comme Hubert Van Gijsegem viennent former des « autres experts » qui témoignent devant les tribunaux de ces pays, écrivent des livres et contribuent à innocenter des pères qui agressent sexuellement leurs enfants. Ils laissent dans la détresse et la violence ces mêmes enfants, en plongeant des mères dans le désarroi, l'injustice, la colère et l'impuissance la plus totale.

Nous ne pouvons pas entendre passivement les récits des femmes qui dénoncent les agressions sexuelles subies par leur enfant et qui au lieu d'être entendues, se voient « expertisées » comme « mères aliénantes ». Nous ne pouvons pas assister, sans être en colère, à la réaffirmation de la violence masculine. Nous ne le répéterons jamais assez, le travail psychosocial de Viol-Secours ne doit pas servir à éteindre la colère des femmes face au traitement social et institutionnel sexiste des violences sexuelles. Il est de notre responsabilité de continuer à lutter collectivement contre ces violences.

<sup>1</sup> Romito, Patrizia (2006), *Un silence de mortes*, Paris: Editions Syllepse : 115-120.

Voir également Thiers-Vidal, Léo (2012 [2004]), « Humanisme, pédocriminalité et résistance masculiniste », in *Rupture anarchiste et trahison pro-féministe*, Lyon: Bambule.

## **Groupe « Mon corps à moi ! »**

En automne 2012 a eu lieu le groupe « Mon corps à moi ! », co-animé par une permanente de Viol-Secours et par une psychomotricienne. Ce groupe s'inscrit dans la continuité des groupes de parole que Viol-Secours a proposés pendant plusieurs années et il offre la possibilité de sortir de l'isolement, de se réapproprier son histoire et de ressentir la solidarité entre femmes. Le groupe « Mon corps à moi ! » s'adresse aussi bien aux femmes suivies à Viol-Secours qu'aux femmes qui en prennent connaissance à travers d'autres structures du réseau concernées par les violences sexuelles.

Pendant six rencontres d'une heure et demie, nous avons vécu la force du collectif, tant au travers d'échanges verbaux qu'en expérimentant des expériences corporelles variées. Les femmes ayant participé au groupe ont eu la possibilité de se mettre en contact avec leurs ressources, par des explorations corporelles autour de l'ancrage et de l'équilibre, de la voix, du souffle et de la détente. Selon les besoins du groupe, certaines thématiques telles que les distances interpersonnelles, le sentiment de sécurité et le consentement ont pu être expérimentées corporellement et discutées collectivement.

## **Suivis psychomoteurs**

Viol-Secours a toujours donné une attention particulière au corps, aux approches corporelles et à l'expression créatrice. Parce que nous sommes convaincues que l'esprit, le corps et le cœur ne font qu'un, nous proposons des suivis psychomoteurs en parallèle aux suivis individuels psychosociaux. Ces derniers offrent la possibilité aux femmes qui le désirent d'aller à la rencontre de leur corps, à travers différentes expériences psychocorporelles. Selon leurs besoins et d'après leur demande, les femmes sont invitées à se mettre en contact avec leurs ressentis tant émotionnels que corporels. Elles découvrent des possibilités d'accéder à différents moyens d'expression et s'ouvrent à de nouvelles possibilités de détente.

## **Prévention**

### **Tabou**

Tabou reste un outil précieux pour l'association qui souhaite continuer à l'utiliser afin de sensibiliser les jeunes et moins jeunes aux violences sexistes et sexuelles. Nous avons eu quelques sollicitations pour des représentations publiques du spectacle Tabou, mais nous n'avons malheureusement pas pu répondre positivement, faute de financement. Notre objectif est de relancer les collaborations avec les cycles d'orientation en espérant les formaliser, ainsi que de continuer à participer au débat à travers des spectacles publics.

### **Festival de la Solidarité**

La Mairie de Plan-les-Ouates organise chaque quatre ans un festival de la « Solidarité et des droits humains ». A cette occasion, elle invite les associations qu'elle subventionne ponctuellement ou régulièrement. En 2009, nous avons organisé en collaboration avec cette mairie une intervention publique avec notre dispositif TABOU : spectacle de danse hip hop sur le thème des violences sexuelles chez les jeunes et débat post-spectacle. Parallèlement à cette intervention, nous avons proposé aux adolescentes fréquentant la Maison de quartier un stage d'autodéfense Fem Do Chi et nous étions intervenu-e-s auprès de plus de 150 élèves de 9e du cycle des Voirets, avec le dispositif TABOU pour les classes. Plan-les-Ouates a par conséquent invité Viol-Secours à participer à l'édition 2012 de ce festival de la Solidarité qui se déroulait du 24 au 25 février.



Pour cette édition, une exposition intitulée «La Solidarité dans tous ses états » a été mise sur pied dans le but d'informer et de sensibiliser la population locale et les élu-e-s sur les thématiques sociales pour lesquelles travaillent les associations invitées. Dans ce cadre, outre un stand d'information, Viol-Secours a projeté le film "Viol conjugal, Viol à domicile" avec une discussion à la suite de la projection. Mais le clou de nos activités a été le concours de cris d'autodéfense, avec à la clé un bon pour un stage Fem Do Chi pour celle ou celui qui crierait le plus fort.

Quoi de plus percutant que d'être invitées à émettre ce cri de défense, de libération et de positionnement clair, un des outils des stages d'autodéfense Fem Do Chi que nous proposons annuellement aux adolescentes et aux femmes. Proposer cette activité dans le cadre de ce festival de la solidarité représentait aussi une manière de sensibiliser le public en disant "NON, c'est NON aux violences faites aux femmes".

Ce sont les enfants, filles et garçons, qui se sont littéralement emparé-e-s de notre stand, attiré-e-s par le concours de cris d'autodéfense. Nous avons su tirer avantage de cette affluence pour les sensibiliser directement aux violences sexuelles, en adaptant notre discours à leur bas âge, et par leur intermédiaire toucher leurs parents.

Le souvenir du succès de cette activité, du plaisir de l'avoir animée et de manière générale d'avoir été présentes à ce festival nous amènent à réitérer nos remerciements à la Mairie de Plan-les-Ouates. Nos remerciements vont aussi en forme de clin d'œil au service de protection contre le bruit qui nous a aimablement prêté un sonomètre pour calculer les décibels des cris «Non c'est Non aux violences faites aux femmes ».

### **Journée de lutte contre les violences faites aux femmes**

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, Viol-Secours a participé le 19 novembre à la table ronde organisée par le SPPE à l'Université de Genève. Le thème de la soirée était le viol, et sa qualification dans le Code Pénal Suisse. Elle a regretté le fait que les organisatrices aient donné la parole qu'à une seule voix associative et féministe autour de la table, ainsi que la tournure du « débat » qui a reproduit les stéréotypes habituels, notamment en insistant sur un côté sécuritaire.

Nous reproduisons ci-dessous l'argumentaire distribué lors du débat :

**« LES INFRACTIONS CONTRE L'INTÉGRITÉ SEXUELLE »<sup>2</sup> : REFLET DES  
NORMES PATRIARCALES ET HÉTÉROSEXISTES, QUELQUES PISTES DE  
RÉFLEXION.**

**Art 190 (Viol)**

1. *Celui qui, notamment en usant de menace ou de violence, en exerçant des pressions d'ordre psychique ou en la mettant hors d'état de résister, aura contraint une personne de sexe féminin à subir l'acte sexuel, sera puni d'une peine privative de liberté de un à dix ans.*
2. *(...)*
3. *Si l'auteur a agi avec cruauté, notamment s'il a fait usage d'une arme dangereuse ou d'un autre objet dangereux, la peine sera la peine privative de liberté de trois ans au moins.*

<sup>2</sup> Code Pénal Suisse. Livre 2, Titre 5 : « Infractions contre l'intégrité sexuelle ».

**Art 189 (Contrainte sexuelle)**

1. *Celui qui, notamment en usant de menace ou de violence envers une personne, en exerçant sur elle des pressions d'ordre psychique ou en la mettant hors d'état de résister l'aura contrainte à subir un acte analogue à l'acte sexuel ou un autre acte d'ordre sexuel, sera puni d'une peine privative de liberté de dix ans au plus ou d'une peine pécuniaire.*
2. (...)
3. *Si l'auteur a agi avec cruauté, notamment s'il a fait usage d'une arme dangereuse ou d'un autre objet dangereux, la peine sera la peine privative de liberté de trois ans au moins.*

*Dans sa définition juridique actuelle, le viol est considéré en Suisse comme la contrainte exercée sur « une personne de sexe féminin à subir l'acte sexuel ». Autrement dit, pour que le viol soit reconnu légalement comme tel, il doit résulter d'une pénétration vaginale par un pénis en érection.*

*Rappelons tout d'abord que cette définition du viol est un héritage du « Code Napoléon ». L'objectif était de punir un acte de pénétration sexuelle contrainte, non pas pour la violence exercée envers la femme victime, mais pour le risque encouru par les hommes d'avoir une descendance dite illégitime. C'est donc l'honneur et l'atteinte à la propriété des hommes (ses enfants et sa femme) qui était au cœur de l'enjeu, tandis que la violence exercée sur les femmes violées n'était pas considérée comme problématique.*

*Le Code pénal suisse actuel date de 1937. Il a été modifié de façon importante en 1992. En particulier, le cinquième titre « Infractions contre les mœurs » est remplacé par « Infractions contre l'intégrité sexuelle » et la notion de viol conjugal apparait. Néanmoins, il conserve la même définition patriarcale et hétéronormée du viol.*

*Cette conception s'étend à tous les articles de loi compris sous le cinquième titre. Il ne s'agit pas d' « archaïsmes », mais de la mise en forme juridique de représentations et de croyances qui perdurent dans une société marquée par un rapport de pouvoir entre les sexes.*

*Par conséquent, un véritable débat sur le droit pénal en matière de violences sexuelles ne doit pas en rester à la question de la pénétration contrainte (ou de la définition du viol), mais doit mettre en lumière tous les aspects qui reflètent un mode de pensée patriarcal.*

**L'acte sexuel ou analogue (viol) et acte d'ordre sexuel**

*Qu'est-ce qu'un viol ?*

*Pourquoi une fellation ou une sodomie contraintes ne sont-elles pas qualifiées de viol ?*

*Pourquoi des actes tels qu'une masturbation forcée, le frottement répété ou l'éjaculation sur le corps d'une femme non consentante ne seraient-ils pas des viols ?*

*Comment distinguer une contrainte sexuelle d'une tentative de viol, par exemple, lorsque l'acte est interrompu par des circonstances externes (l'arrivée d'un tiers) et en est resté à des attouchements ?*

*Afin d'élaborer des réponses, il ne faut pas oublier que les hommes qui agressent le font parce qu'ils en retirent du pouvoir, tant individuellement que collectivement. Dans son fonctionnement, la justice d'Etat vient régulièrement cautionner et confirmer la justice des hommes. Il est récurrent que des violences sexuelles soient interprétées comme de la séduction, un acte passionnel ou amoureux, ou encore des actes relevant de « ce que doit être la sexualité ».*

### **Une personne de sexe féminin ?**

*Viol-Secours soutient le fait qu'un homme peut être violé, alors que cette loi hétérocentrée le nie. Il nous semble effectivement important de sortir des catégories biologiques et de la norme hétérosexuelle. Dans un contexte si défavorable aux femmes, invoquer le principe constitutionnel de « l'égalité des sexes » pour justifier la modification du Code pénal constituerait une tentative sournoise de nous faire oublier que les viols, qu'ils soient exercés à l'encontre de femmes ou d'hommes, sont très majoritairement commis par des hommes.*

*Il importe en effet de ne pas tomber dans le piège masculiniste de la symétrie des violences, et de ne pas oublier que le viol prend forme dans un rapport de pouvoir, étant l'un des moyens – particulièrement violent – auquel recourent les hommes pour asseoir leur domination sur les femmes.*

### **Le consentement**

*Qu'est-ce que consentir ? Est-ce ne rien dire ? Est-ce avoir déjà eu une relation sexuelle avec cette personne ou une autre ? Peut-on consentir à certains actes et pas à d'autres ? Est-ce qu'une personne ivre peut librement consentir ? Est-ce qu'une personne qui cède à force de harcèlement est consentante ? Le consentement une fois donné, peut-il être repris ?*

*La notion de consentement est essentielle car c'est cet élément qui distingue une relation sexuelle d'une agression.*

*La manière dont est actuellement pensée la notion de consentement part du postulat que les femmes sont à priori disponibles sexuellement. Dans cette vision, c'est à elles que la justice d'Etat demande de prouver qu'elles ne sont pas consentantes et non pas aux accusés de montrer comment ils se sont assurés du consentement de l'autre.*

### **En guise de conclusion**

*Viol-Secours constate, depuis plusieurs années, que les lois qui définissent les violences sexuelles sont le reflet des normes dominantes. Les quelques points soulevés dans ce document ne sont de loin pas exhaustifs.*

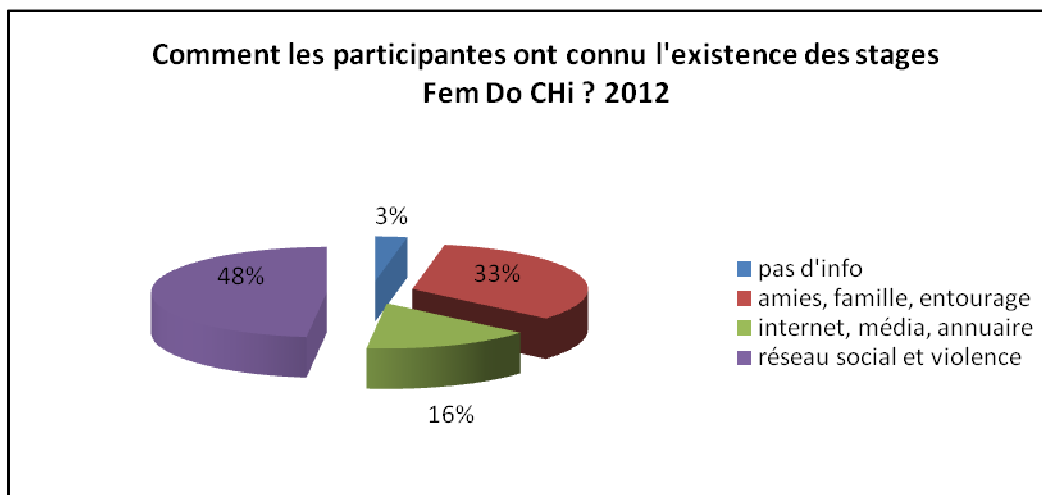
*Des notions comme la « pression d'ordre psychique », la « cruauté », la « menace » et la « crédibilité » de la plaignante devraient également être discutées.*

*Viol-Secours, novembre 2012*

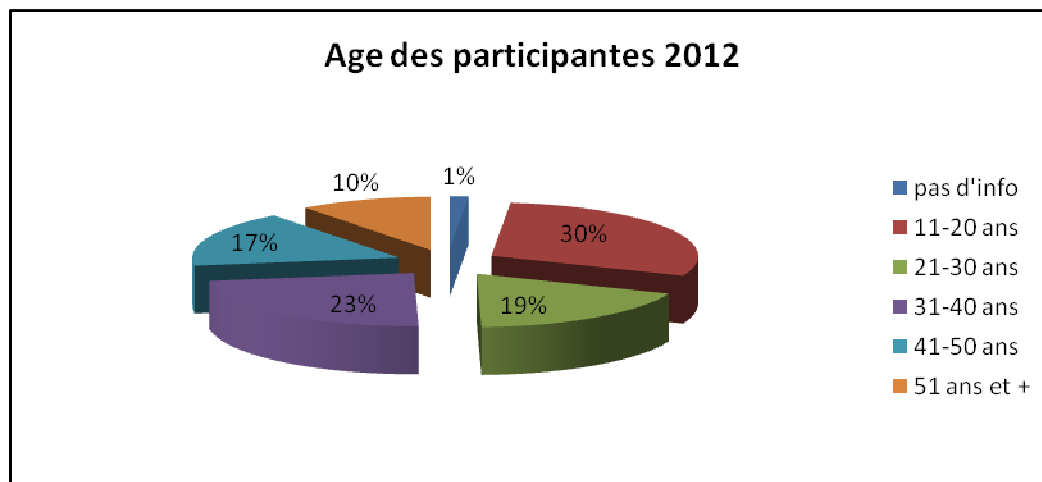
### Stages d'autodéfense Fem Do Chi, la voie de l'énergie des femmes

Depuis un peu plus de deux ans, nous constatons que les stages sont remplis plusieurs mois à l'avance. Avec les nouvelles animatrices formées depuis 2011, nous pouvons étoffer l'offre de stages. Cette année, nous avons donc proposé un cours de base supplémentaire pour femmes et un pour les adolescentes. Le nombre total de femmes et d'adolescentes ayant suivi un stage de base, d'approfondissement et/ou de révision est de 164. Dans le détail, cela correspond à différentes formules de stages. Cette année, 7 stages de base pour femmes dès 16 ans (74 femmes), ainsi que 3 stages pour adolescentes de 12 à 15 ans (31 ados) ont été organisés par Viol-Secours, regroupant 105 participantes. Le stage d'approfondissement pour les femmes a eu lieu, ainsi que celui pour les adolescentes. Nous notons néanmoins le petit nombre de participantes (7 pour chacun d'entre eux). Le nombre de stages mandatés est inférieur aux dernières années : 2 stages pour le personnel des HUG ont été dispensés (20 participantes), le stage pour le personnel des CFF a été annulé et la collaboration avec Camarada, fruit d'une des apprenties animatrices (aujourd'hui animatrice) qui avait débouché sur 4 stages en 2011, s'est poursuivi en 2012 avec encore 1 stage.

Depuis de nombreuses années, les participantes demandaient la possibilité de réviser les techniques verbales et physiques apprises pendant le week-end de base. En 2011, nous avons mis sur pied la formule de révision (4h sur un samedi) et malheureusement, faute d'inscriptions suffisantes, il n'a pas eu lieu. Nous sommes très satisfaites de voir que cette année les 2 ateliers proposés ont pu avoir lieu, certes avec encore un nombre relativement faible de participantes (respectivement 7 et 8 par atelier). Le contenu a répondu aux attentes des femmes présentes. La plupart étaient surprises de voir à quel point elles avaient intégré les outils Fem Do Chi. Elles ont également exprimé l'amélioration de leur qualité de vie suite aux stages et leur plaisir de se replonger dans l'état d'esprit Fem Do Chi pendant une demi-journée.

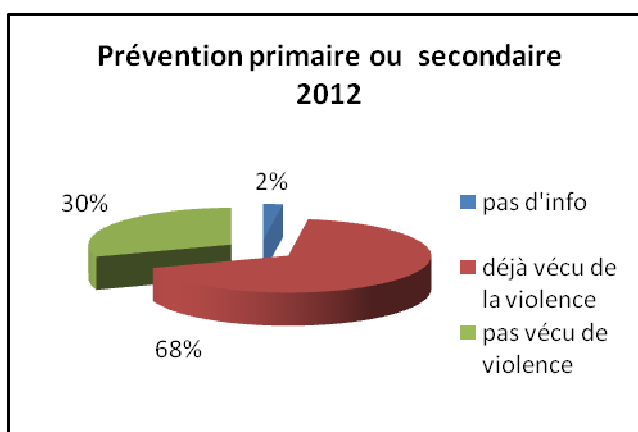


D'année en année, il y a peu de changement. Le réseau (Centre LAVI principalement) et le bouche à oreille demeurent les deux principaux moyens par lesquels les femmes prennent connaissance des stages Fem Do Chi. Notons qu'en 2012 la proportion des femmes ayant connu l'existence des stages par le réseau social est en diminution (48% en 2012 et 56 % en 2011). Quant à la catégorie « internet, médias, annuaire », elle est passée de 10% en 2011 à 16% en 2012.



Concernant l'âge des participantes, en 2011, la répartition entre les tranches d'âge s'était modifiée par rapport à 2010 : la proportion des personnes de moins de 20 ans avait diminué de 28% à 19%. En 2012 nous retrouvons des chiffres semblables à 2010 pour cette tranche d'âge (30%). La proportion des femmes de plus de 51 ans a diminué. Elle est passée de 14 % en 2011 à 10% en 2012. Nous rappelons que la méthode Fem Do Chi convient à toute femme, indépendamment de l'âge et de la condition physique.

Les cours d'autodéfense Fem Do Chi sont proposés aux femmes (dès 16 ans), ainsi qu'aux adolescentes (12-15 ans). Ils répondent à des objectifs de prévention primaire pour les femmes et les adolescentes qui n'ont pas vécu de violences et des objectifs de prévention secondaire pour celles qui en ont déjà vécues. Il est fondamental d'offrir aux jeunes femmes des outils de prise de conscience et de prévention de la violence, car une personne fragilisée par un vécu de violences court un plus grand risque d'être à nouveau agressée. Nous constatons l'importance de l'estime et du respect de soi, de la confiance en soi, de la capacité à faire des choix et de l'autonomie dans la prévention des violences.



En remplissant un questionnaire, ce sont les participantes qui définissent si elles ont ou non vécu de la violence et, si tel est le cas, de quel type. Nous pensons que d'une manière générale, les violences sont plutôt sous-estimées. Il est fréquent que les femmes minimisent la gravité de leur vécu en banalisant ou normalisant les actes de violences, particulièrement lorsqu'ils sont commis par un membre de la famille. Cette année tout comme en 2010 et 2011, le nombre de questionnaires non remplis par des participantes a nettement diminué par rapport à 2009 et permet une meilleure comparaison avec les années précédentes à l'exception de 2009.

En 2012, 30% des participantes déclarent ne pas avoir vécu de la violence (28 % en 2011, 34 en 2010, 28 % en 2009 et 32% en 2008). 68% ont coché avoir vécu de la violence (67 % en 2011, 61% en 2010, 55% en 2009 et 62% en 2010).

Parmi les femmes ayant répondu avoir vécu au moins l'un des trois types de violences, 80% déclarent avoir vécu de la violence psychologique (72% en 2011, 83% en 2010, 86% en 2009, 85% en 2008), 49 % de la violence physique (49% en 2011, 65% en 2010, 47% en 2009, 55% en 2008) et 33 % de la violence sexuelle (32% en 2011, 38% en 2010, 40% en 2009, 51% en 2008). Comme certaines participantes ont vécu plusieurs types de violences, les chiffres cumulés dépassent 100%. Bien que fluctuant selon la typologie des violences et selon les années, ces résultats sont élevés et confirment le rôle des stages Fem Do Chi en matière de prévention secondaire. Il est essentiel que les femmes ayant vécu des violences puissent disposer d'un outil qui leur permette de reprendre confiance en elles en réalisant leur potentiel de défense et d'affirmation, afin qu'elles accèdent à une vie quotidienne sereine, sans vivre en permanence dans la crainte d'une nouvelle agression.

En dehors des chiffres, ces stages sont fréquemment des moments de grandes émotions et d'élan de solidarité. C'est l'occasion d'un partage entre femmes de moments intimes et difficiles autour de leur vécu de femme indépendamment de l'âge ou de leur statut socio-économique. Comprendre que l'on n'est pas seule avec ses blessures, ses émotions, ses révoltes, ses questionnements liés aux violences est essentiel. Le partage autour de ces thèmes met en lumière tout l'aspect social des violences et leur spécificité en tant que femmes.

## Interventions

Dans cette partie, nous regroupons les activités ponctuelles de sensibilisation, de formation et de transmission de notre expertise. Ce travail nous donne l'occasion de faire connaître l'association, contribue aux changements de mentalité nécessaires pour lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes et participe au débat dans l'espace public. Ces activités nous confirment par ailleurs l'importance de la prévention et de l'imbrication de l'accueil individuel et du soutien collectif.

### **Janvier**

L'association est intervenue le 16 janvier dans deux classes de jeunes filles et garçons au pair à l'école DIDAC à Genève.

### **Février**

Les 24 et 25 février, la Mairie de Plan-les-Ouates a organisé un festival de la Solidarité et des droits humains. A cette occasion, une exposition intitulée «La Solidarité dans tous ses états » a été mise sur pied dans le but d'informer et de sensibiliser la population locale et les élu-e-s sur différentes thématiques. Viol-Secours, outre un stand d'information et une animation fortement appréciée, a projeté le film "Viol conjugal, Viol à domicile" de Véronique Ducret et de Carole Roussopoulos.

### **Août**

Nous avons été sollicitées par l'Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail (OCIRT) qui préparait une notice contre le harcèlement sexuel au travail destinée à l'hôtellerie.

**Octobre**

Le 19 octobre, nous étions devant le Palais de Justice pour dénoncer les jugements sexistes et l'expulsion des femmes sans statut légal qui dénoncent des violences sexuelles. A coup de sifflets, de slogans et d'une performance de théâtre satirique, nous voulions rendre visible cette double violence d'Etat.

Le 29 octobre, l'association est intervenue pour dispenser un cours dans le cadre du module OASIS, « Rapports sociaux de sexe 2011-2012 », à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) de Lausanne.

**Novembre**

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, Viol-Secours a participé le 19 novembre dernier à la table ronde organisée par le SPPE à l'Université de Genève. Le thème de la soirée était le viol, et sa qualification dans le Code Pénal Suisse. L'association a pu faire part de son point de vue sur la manière dont l'institution judiciaire traite actuellement les plaintes des femmes et a dénoncé le caractère sexiste et hétéronormé de l'article sur le viol. Elle a regretté le fait que les organisatrices aient donné la parole qu'à une seule voix associative et féministe autour de la table, ainsi que la tournure du « débat » qui a reproduit les stéréotypes habituels, notamment en insistant sur un côté sécuritaire.

**Décembre**

Le 6 décembre, nous avons donné un cours sur les violences sexuelles dans le couple et la famille, dans le cadre du module « Violences domestiques » proposé par la Haute école de travail social (HETS-IES) de Genève.

**Contacts avec les médias****Mars**

Le 9 mars, une page a été consacrée à Viol-Secours dans *Gauche Hebdo*. Une bonne occasion pour se présenter et rappeler que la majorité des violences sexuelles ont lieu à l'intérieur de la cellule familiale.

**Avril**

L'association a été interviewée par le magazine *L'illustré* sur le "viol du lundi". L'article, paru le 18 avril, donnait la parole à plusieurs professionnel-le-s. Viol-Secours a insisté sur l'importance de la reconnaissance du viol par la société et s'est retrouvée dans l'idée que « céder n'est pas consentir » !

**Mai**

Nous avons répondu en tant que Viol-Secours et Fem Do Chi à l'appel de contribution de « TautoFilmTout » qui souhaite faire un film sur l'autodéfense féministe. A suivre...

Le 11 mai le journal *La Liberté* a consacré un article sur les abus sexuels commis par des professionnels de la santé. L'occasion pour nous de rappeler qu'il est nécessaire que la société brise le tabou qu'elle entretient autour de ces violences sexuelles.

Nous avons été de nouveau sollicitées par *Gauche Hebdo* qui s'est penché sur l'article du code pénal qui définit le viol en Suisse. Le 25 mai est paru un article avec un titre évocateur : « La Suisse en retard en matière de législation sur le viol ».

Suite à une prise de position publique dans le journal *Le Courrier* de la responsable du Cœur des Grottes qui affirmait que pour une femme sans statut légal porter plainte suite à une agression sexuelle était « une évidence », nous avons réagi en réfutant cette affirmation et une interview de Viol-Secours est parue le 19 mai dans le même journal.

### **Juin**

Le 8 juin est paru un courrier de lectrices que nous avons envoyé au journal *Le Matin*, suite à un article sur le viol d'une adolescente qui retranscrivait des propos culpabilisants et renforçait des stéréotypes sexistes.

### **Août**

A la demande de l'organisation *Humanrights*, nous avons rédigé un article intitulé : « Les femmes victimes de violences sexuelles sans statut légal en Suisse: double violence et inégalité de traitement » qui est accessible sur leur site internet.

### **Octobre**

Un communiqué de presse de Viol-Secours qui appelait à l'action du 19 octobre devant le Palais de Justice de Genève a été largement envoyé aux médias et journaux romands.

## **Contrat de prestation 2013-2016**

En 2012 s'est déroulée la négociation pour le renouvellement du contrat de prestation 2013-2016. Passablement d'heures ont été consacrées à sa préparation et nous espérons que le renouvellement s'accompagnerait de l'obtention d'un poste supplémentaire, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association et de continuer notre mission de manière optimale. Non seulement cette demande a été refusée, mais nous n'avons à l'heure actuelle aucune garantie sur la reconduction de l'entièreté de notre subvention.

Nous continuons pourtant de porter le souhait d'un poste supplémentaire, souhait qui est plutôt un besoin fondamental pour que l'association poursuive sa mission dans des conditions de travail décentes et d'accueil des femmes.

## **Nos engagements réguliers**

### **Comité du Centre LAVI Genève**

L'association est toujours membre du Comité du Centre LAVI. Cette collaboration demeure importante. Elle nous permet d'être en lien direct avec différent-e-s actrices et acteurs du réseau et nous continuons à apporter une analyse féministe au sein du Comité.



## **Commission consultative sur les violences domestiques (CCVD)**

Viol-Secours continue de siéger dans cette commission. Notre participation nous semble essentielle afin de rappeler l'importance de l'analyse féministe lorsqu'on aborde les violences faites aux femmes et souligner qu'il est primordial de ne pas les noyer dans les autres types de violences. Malheureusement, au vu des difficultés qu'a traversées l'équipe cette année, il ne nous a pas été possible d'être aussi présentes que nous le souhaitons.

## **Rencontre des associations féminines au Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE)**

Les rencontres des associations féminines présidées par Madame la Conseillère d'Etat, Isabel Rochat, puis par Monsieur le Conseiller d'Etat, Pierre Maudet, se sont poursuivies en 2012. L'objectif de ces rencontres est de relayer les préoccupations des associations au Conseil d'Etat par l'intermédiaire de Madame la Conseillère d'Etat, puis de Monsieur le Conseiller d'Etat et du SPPE. Malheureusement, les difficultés internes ont eu à nouveau raison d'une présence régulière à ces rencontres.

## **Vie de l'association**

### **Membres**

L'équipe professionnelle entretient le lien entre l'association et ses membres par la « lettre de saison » envoyée quatre fois par an. Les membres sont une ressource importante pour Viol-Secours. Elles et ils contribuent au maintien et au renouvellement de l'association et sans leur participation, l'action collective n'aurait pas le même sens. Toute l'équipe professionnelle transmet un grand et chaleureux merci à chacun-e, des plus fidèles aux nouvelles et nouveaux arrivé-e-s.

### **Equipe professionnelle**

Viol-Secours a dû se séparer de Géraldine Roh-Merolle (65%). Sandra Muri (60%) a pu la remplacer au pied levé jusqu'en octobre. Cela a permis à l'équipe de se retourner et de se réorganiser. Orane Widder a été engagée en tant que travailleuse psychosociale à 55% fin novembre. Amanda Terzidis et Isabelle Chatelain ont souhaité réduire leur temps de travail, passant respectivement de 75 à 60% et de 70 à 55%. Lorraine Astier Chololenko, employée administrative, est passée de 30 à 35%. Vita Nessi a terminé son stage en psychomotricité au mois de juin et a été engagée en septembre en tant que psychomotricienne à 20%. Nous espérons que cette nouvelle équipe de travailleuses se stabilisera et les remercions pour leur travail engagé au quotidien.

Les animatrices Fem Do Chi Sarah Bell, Isabelle Chatelain, Sarah Duc, Coline Guggisberg, Sandrine Rohrer, Laetitia Seitenfus et Agathe Stricker ont animé les différents stages. Toute l'équipe s'est réjouie de la nouvelle dynamique apportée par chacune d'entre elles. Nous adressons nos vœux de bonheur à Sandrine pour la naissance de Robin et à Laetitia pour celle d'Evan. Agathe a quitté l'équipe de Fem Do Chi en fin d'année pour d'autres obligations professionnelles. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement et lui souhaitons une belle suite.

Comptabilis est toujours mandatée pour effectuer la comptabilité et les démarches liées au personnel. Nous saluons leur disponibilité et la qualité de leur travail.

Depuis plusieurs années, les mouvements se répètent au sein de l'équipe, la fatigue et la surcharge ont des conséquences sur la santé des travailleuses. Ne pouvant mener de front toutes les tâches, une demande de poste supplémentaire a été faite au Département de la Solidarité et de l'Emploi (DSE). Malheureusement, le poste supplémentaire a été refusé et le maintien des postes actuels n'est pas garanti...

## **Comité**

L'Assemblée Générale du mois d'avril a vu la reconduction des membres du Comité de Viol-Secours. Nous avons le plaisir de confirmer l'engagement de Brigitte Bucherer Baud en tant que Présidente de l'association, avec comme membres du Comité Virginia Lucas, Gudrun Russig, Christian Schiess et Simone Horat, ainsi que Isabelle Chatelain et Amanda Terzidis en tant que représentantes de l'équipe professionnelle.

## **Fiduciaire**

2011 était la dernière année de collaboration avec Monsieur Jean-Paul Küng de la fiduciaire Comtesas et Gerficom en tant que vérificateur des comptes. Nous aimerions le remercier chaleureusement pour sa précieuse collaboration. En suivant ses conseils, la fiduciaire Chavaz SA a été élue pour la vérification des comptes pour l'exercice 2012 et nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration.

## **Supervision**

L'équipe a poursuivi le travail mensuel de supervision jusqu'en juin. Bien que nous ayons eu des échanges constructifs qui nous ont permis d'affiner notre regard sur des situations complexes, nous sommes malheureusement heurtées à une limite. L'analyse féministe de Viol-Secours implique une compréhension des violences structurelles faites aux femmes. Il a été difficile à un moment donné de concilier cette analyse avec un discours psychologisant sur les violences sexuelles faites aux femmes.

## **Formations suivies**

La formation continue de l'équipe professionnelle a été, elle aussi, influencée par la situation interne qui nous a forcées à parer au plus urgent. Ainsi, aucune des permanentes n'a pu suivre des cours qui auraient contribué aux réflexions sur le modèle d'intervention de l'association. Celles-ci ont été essentiellement nourries par des lectures et des échanges à l'interne.

## **Perspectives 2013**

### **Procédure dans les auditions de requérantes d'asile victimes de violences sexuelles**

Suite aux différents échanges de courriers adressés à l'Office Fédéral des Migrations (ODM) concernant l'information contenue dans la newsletter de mars 2010 de l'Observatoire romand du Droit d'Asile et des Etrangers (ODAE), intitulée « l'attitude choquante des autorités lors de l'audition d'une femme violée », une rencontre a eu lieu en décembre. Nous souhaiterions poursuivre cette réflexion qui questionne les violences institutionnelles envers les femmes agressées sexuellement, idéalement en collaboration avec d'autres associations ou collectifs en lien avec le droit d'asile et les droits des migrant-e-s.

## **Fem Do Chi**

Nous profiterons de l'élan dynamique de 2012 pour mener un moment réflexif sur de nouvelles formules de stages, notamment sur la durée du stage de base.

## **Membres-Comité-Equipe**

Une réflexion sur l'investissement et le renforcement du comité ainsi que sur une participation plus active des membres dans la vie de l'association est en cours. Viol-Secours souhaiterait que l'action collective soit plus présente et consacrer du temps pour permettre sa réalisation.

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier sincèrement les partenaires publics et privés pour leurs dons et subventions régulières ou ponctuelles qui permettent à l'équipe professionnelle d'assurer la mise en œuvre des buts de Viol-Secours.

### **Subventions publiques**

L'Etat de Genève (Département de la Solidarité et de l'Emploi).

### **Dons des communes genevoises**

Aire-la-Ville, Bardonnex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Cologny, Grand-Saconnex, Gy, Laconnex, Lancy, Meinier, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Puplinge, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Versoix, Veyrier.

### **Dons de personnes privées et d'entreprise**

Church of Scotland, la Banque Cantonale de Genève, la société coopérative Migros, la Fondation de Bienfaisance Pictet et Cie et deux généreuses donatrices privées qui soutiennent le travail de l'association.

### **Cotisations et dons des membres**

Nous remercions du fond du cœur les membres ancien-ne-s et nouvelles/nouveaux, qui témoignent leur intérêt pour les activités de l'association par leurs cotisations, leurs dons et leurs encouragements réguliers.

## Comptes

	<u>Au 31.12.2012</u>	<u>Au 31.12.2011</u>
<b><u>Actifs</u></b>		
<b><u>Actifs circulants</u></b>		
Liquidités	67'616.73	77'432.38
Débiteurs	230.00	5'670.20
Impôts anticipés	319.50	199.90
Charges payées d'avance	14'014.50	14'557.00
Produits à recevoir	1'477.20	--
<b>Total actifs circulants</b>	<b>83'657.93</b>	<b>97'859.48</b>
<b><u>Actifs immobilisés</u></b>		
Garantie loyer	4'021.80	4'017.80
Immobilisations corporelles	1.00	1.00
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>4'022.80</b>	<b>4'018.80</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>87'680.73</b>	<b>101'878.28</b>
<b><u>Passifs</u></b>		
<b><u>Fonds étrangers à court terme</u></b>		
Dettes envers les fournisseurs	1'318.51	3'978.85
Charges à payer	10'199.50	19'905.20
Produits reçus d'avance	5'240.00	2'950.00
Subvention à restituer à l'Etat de Genève	--	2'462.80
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>16'758.01</b>	<b>29'296.85</b>
<b><u>Fonds affectés par donateurs ou recettes propres aux fonds</u></b>		
Stages Fem Do Chi	25'778.72	26'267.12
Projets ponctuels	7'906.20	7'906.20
<b>Total fonds affectés</b>	<b>33'684.92</b>	<b>34'173.32</b>
<b><u>Fonds propres</u></b>		
Fonds de soutien	3'279.05	3'279.05
Résultats reportés	34'308.13	34'308.13
Réserve "Part de subvention non dépensée"	-349.38	820.93
<b>Total fonds propres</b>	<b>37'237.80</b>	<b>38'408.11</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>87'680.73</b>	<b>101'878.28</b>

## Comptes

	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>	<u>Comptes 2011</u>
<b>Résultat d'exploitation</b>			
<b>Produits d'exploitation</b>			
Subventions Etat de Genève	295'000.00	295'000.00	295'000.00
Subventions Communes	30'200.00	22'000.00	22'000.00
Dons privés	14'000.00	20'000.00	30'350.00
Cotisations de membres	4'150.00	5'200.00	8'235.00
Animations	1'430.00	4'000.00	5'886.05
Produits activité FemDoChi	27'520.00	27'000.00	37'314.19
Produit d'intérêts	506.25	700.00	639.80
Autres produits	1'361.20		
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>374'167.45</b>	<b>373'900.00</b>	<b>399'425.04</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
<b>Personnel</b>			
Salaires	-236'259.30	-235'500.00	-241'690.85
Charges sociales	-63'244.40	-55'000.00	-51'718.06
Formations et supervisions	-1'582.45	-4'100.00	-3'257.95
Assainissement caisse pension	-2'114.00	-	-
<b>Total charges de personnel</b>	<b>-303'200.15</b>	<b>-294'600.00</b>	<b>-296'666.86</b>
<b>Frais généraux</b>			
Subvention à restituer à l'Etat de Genève	-19'152.85	-20'900.00	-20'944.70
Frais d'animations	-3'417.50	-7'400.00	-12'571.90
Charges activité Fem Do Chi	-28'008.40	-22'000.00	-31'011.24
Frais administratifs	-24'510.06	-29'000.00	-26'839.45
<b>Total frais administratifs</b>	<b>-75'088.81</b>	<b>-79'300.00</b>	<b>-91'367.29</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-378'288.96</b>	<b>-373'900.00</b>	<b>-388'034.15</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-4'121.51</b>	<b>-</b>	<b>11'390.89</b>
<b>Produits et charges exceptionnels</b>			
Dons affectés – Projets spécifiques	-	-	5'450.00
Charges- Projets spécifiques	-	-	-6'132.25
Charges formation FemDoChi	-	-	-17'610.60
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-18'292.85</b>
<b>Résultat net avant résultat des fonds</b>	<b>-4'121.51</b>	<b>-</b>	<b>-6'901.96</b>
Attributions aux fonds	-28'440.95	-	-37'658.74
Utilisation des fonds	28'929.35	-	45'803.29
<b>Résultat de l'exercice avant traitement du résultat</b>	<b>-3'633.11</b>	<b>-</b>	<b>1'242.59</b>
Part due à l'Etat	-2'462.80	-	931.94
<b>Résultat de l'exercice après traitement du résultat</b>	<b>-1'170.31</b>	<b>-</b>	<b>310.65</b>

Les comptes complets peuvent être obtenus auprès de l'association.